2025-096



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2025 – Délibération n°096

# Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 24 JUILLET 2025

Convocation envoyée, affichée le : 25/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la

présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

En exercice : 28
Présents : 20
Pouvoirs : 3

Président de séance : Monsieur Edmond GROS
Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Votants : 23
Absents : 5

Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON
Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS
Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FOS
Mariana - JARROUSSE Caroline - LAYRAL Rémi - GROS Edmond

- MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé - ROZIERE Régine -

SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

Contre: 0
Abstention: 0

Absents: - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - LAURAIN Damien (pouvoir à BOURREL Thierry) – MULLER Geoffroy (pouvoir

Damien (pouvoir a BOURREL Thierry) – MULLER Geoffroy (p Liste des délibérations à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain – RAGOT Annie. affichée le : 03/10/2025

(Annexe jointe)

Pour: 23

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Par un vote au scrutin ordinaire, **Monsieur le Maire** propose d'adopter, avec ou sans modification, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2025.

Après avoir entendu l'exposé,

#### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

en FC

2025-096

<u>Vu</u> l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2025 ;

<u>Vu</u> le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 ;

<u>Considérant</u> la nécessité d'approuver le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal ;

### DECIDENT

<u>ARTICLE 1</u>: D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2025, joint à la présente délibération sans modifications.

<u>ARTICLE 2</u>: D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire Edmond Gros Le secrétaire de séance Françoise CAPUS

6

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture